

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juin 2017

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_10_/ votants /_10_/

L'an deux mil dix sept, le 08 juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 02 juin 2017, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes JACQUET Annick, DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, DURAND Jean Pierre, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric

Absent : néant

SECRETAIRE : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur la location de la salle de Conférence du Cantou et une sur la modification de l'échange THOMAS-MAIRIE. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1/ Délibération sur la location de la salle de conférences du Cantou.

Le Maire explique qu'il a été sollicité par des organismes publics et privés pour louer la salle de conférence du Cantou. Il souligne qu'aucune délibération ne fixe le prix de cette location et qu'il convient donc de fixer un tarif de location.

Après discussion le Conseil accepte à l'unanimité de prêter gratuitement la salle de conférences à tous les organismes publics qui le demandent. Pour les associations ou organismes privés le prix de la location est fixé à 100 € + 20 € pour les charges en hiver.

2/ Modification de la délibération sur l'achat de terrain Thomas/Cne.

Le Maire souligne qu'il était convenu que la parcelle située le long de l'Auvézère, cédée par JL THOMAS serait échangée contre deux parcelles de chemins aliénés par la Mairie mais que la délibération prise alors ne mentionnait qu'une parcelle. Il demande donc de modifier cette délibération en conséquence. Le prix de vente de la parcelle du Saut-Ruban (Thomas/Cne) est fixé à 295,80 €. Le prix de vente de l'assise des sections de chemins ruraux (Cne/Thomas) a été valorisé à 295,80 €. Le Conseil vote à l'unanimité cette modification.

3/ Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2016.

Le Maire présente ce rapport qui montre que le prix de l'eau a légèrement diminué en 2016 et que la qualité est excellente. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

4 / Cession gratuite à la commune de deux parcelles de terrain appartenant à Mme et M. Guy BOUCHAUD.

Le Maire, partie prenante dans cette question, laisse la présidence au 1^{er} adjoint. Le 1^{er} adjoint explique que Mme et M. Guy BOUCHAUD souhaitent céder gratuitement deux parcelles de terrain pour réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement des Gorges de l'Auvézère:

- une partie de la parcelle cadastrée BK 135 appartenant à M. BOUCHAUD Guy ainsi qu'un accès à travers la partie de parcelle restant la propriété de M. BOUCHAUD,
- la parcelle cadastrée BH 109 appartenant à Mme BOUCHAUD Monique

Le Conseil accepte à l'unanimité cette donation qui sera officialisée par un acte administratif.

5/ Demande d'aliénation d'un chemin public .

Le Maire indique que M JL THOMAS est intéressé par l'acquisition d'une partie de chemin rural (Chez Réparat) qui ne dessert que des terres lui appartenant.

Le Conseil demande au Maire de regarder s'il n'y a pas d'autres cas similaires dans la commune et autorise à l'unanimité le Maire à lancer l'enquête publique correspondante.

6/ Information sur le retrait programmé des 7 boîtes aux Lettres « relève du courrier » sur la commune.

Le Maire lit la lettre envoyée par la Direction de la Poste dans laquelle il est stipulé que les boîtes aux lettres « relève » de CHARONCLE, LAVAURIE, LE POTEAU de BRUSSY, FARGEAS, LE FRUGIER, LA ROUYE et LA QUINTINE seront prochainement retirées car peu « productives ».

Après discussion, le conseil municipal s'élève contre cette décision et demande à l'unanimité au Maire d'élever une protestation contre cette décision de La Poste, en liaison avec la Communauté de Communes et de demander à La Poste la réfection complète de toutes les boîtes aux lettres CIDEX implantées à SAINT-MESMIN.

7/ Lâchers de truites dans les Etangs des Forges.

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour 3 lâchers de truites dans les étangs des Forges, l'un en juin, le deuxième aux alentours du 14 juillet et le troisième aux alentours du 15 août.

8/ Préparation des bureaux de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin.

Les membres du Conseil se répartissent les tâches pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement. Ils souhaitent refaire appel aux mêmes assesseurs que pour les Présidentielles, à savoir Roger MALAVAU, Michel AUMAITRE, Robert GAUTIER, Michel NOUHAUD.

9/ Préparation de l'inauguration de l'extension du hangar communal et de la Fête de la musique.

Le maire annonce que plus de 10 musiciens seront présents et que les danseurs de la Troupe du Saut Ruban se produiront également. Il annonce que de nombreux bénévoles ont déjà proposé leur aide. Tous les conseillers se partagent ensuite les tâches pour cette activité.

10/ Divers

Les conseillers font le compte –rendu des différentes réunions auxquelles ils ont participé en tant que délégués.

Le Conseil valide à l'unanimité le questionnaire de satisfaction qui sera remis aux clients du Cantou au moment de leur départ.

Le Maire annonce l'embauche de Erika QUEMENEUR comme vacataire pendant l'absence de Valérie LEYMARIE en congés du 21 au 31 août. (Le Cantou étant plusieurs fois loué pendant cette période).

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22H45.